

Rapport P-546 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 2 septembre 2025: «Pour une police municipale reconnue et équipée de moyens de défense adéquats».

### *CONCLUSIONS*

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance du 11 mars 2026,  
dans le rapport P-546 A)

Le Conseil municipal décide le classement de la pétition P-546 le 11 mars 2026.